

Initiatives parlementaires

leur valeur de consolidation que les deux transporteurs canadiens réunis, que c'est attribuable à la réforme de la réglementation. C'est typique du niveau intellectuel du débat de l'autre côté en ce moment. On réglementait les arrivées, les départs, les itinéraires, le matériel, les tarifs-voyageurs et les frais de transport des marchandises. Cela nuisait au bon fonctionnement des transporteurs existants et des nouveaux arrivants sur le marché et empêchait une véritable concurrence au niveau des prix ainsi qu'une diversification des services offerts aux voyageurs et aux expéditeurs.

Les modifications qui ont été apportées ont effectivement facilité l'entrée sur le marché du sud du Canada, créant ainsi un environnement plus compétitif. Les permis ne restreignent plus la concurrence par l'imposition de limites au genre de services offerts, aux itinéraires et aux endroits desservis, ni au type de matériel utilisé.

Sauf dans des cas très précis, l'approbation de l'organisme de réglementation n'est plus nécessaire pour fixer ou réduire les tarifs. Les transporteurs peuvent maintenant fixer les tarifs et choisir les appareils en fonction des marchés particuliers qu'ils exploitent.

Je vois que vous me regardez, monsieur le Président, et je comprends que mon temps est écoulé.

En guise de conclusion, je dirai ceci: c'est intellectuellement malhonnête, à mon avis, de dire que le fait d'accroître la concurrence sur le marché n'est pas une bonne chose pour les consommateurs. Si on maintient les mêmes normes de sécurité, on n'a rien à craindre d'une plus grande concurrence. Bien au contraire, ce serait une réussite dont on pourrait s'enorgueillir.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

[Français]

Comme il est 16 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 heures.)